

ÉTABLISSEMENTS SCHWICH ET BAIZEAU, Tunis

S.A., 5 juillet 1910, expirant le 31 décembre 1941.

Tunis, 28 février 1902. Vincent Schwich, l'Ardéchois, et Gabriel Jullien de Pommerol, le Stéphanois, « réussissent » sous le ciel d'Afrique du Nord où ils ont décidé de conquérir leur far-west en juillet 1900. La société Schwich prospère dans le commerce de la chaux, du ciment, des briques et de tout ce qui est utile à un pays où tout est à construire. En recrutant Lucien Baizeau, Vendéen d'origine mais établi à Lyon — ça crée des liens —, l'entreprise devient Schwich et Baizeau. Elle passe la vitesse supérieure et s'enrichit au rythme du développement rapide de la France d'outre-mer. En 1927, Lucien Baizeau succède à Vincent Schwich à la tête de S&B. En 1950, c'est au tour de Pierre Schwich, premier de la deuxième génération. Ces relais harmonieux survivront à peine quinze ans à la décolonisation.

(« Un Dallas à la lyonnaise », par Tarik Dali, *Le Figaro*, 5 octobre 1987).

ÉTABLISSEMENTS SCHWICH ET BAIZEAU
S.A. au capital de MF.
Siège social : Tunis, 26, r. Es-Sadikia
Adresse télégraphique : COMINES-TUNIS
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 495-496)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 5 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 40 actions
MOREL (Eugène), 72, av. Jules-Ferry, Tunis ; pdt ;
BAIZEAU (Lucien), 12, rte de l'Ariana, Tunis ; adm. délégué ;
JULLIEN DE POMMEROL (François), 41, r. Sainte-Hélène, Lyon ;
MARTINIER (Aymé), 13, av. de Lesseps, Tunis.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MARTIN (Auguste), 22, av. de France, Tunis ;
DELCROIX (Édouard), Belvédère supérieur, Tunis.

Objet. — L'exploitation de carrières, briqueteries, matériaux de construction, ainsi que leur commerce et celui des automobiles et tracteurs, du matériel mécanique et électrique, et des fournitures agricoles et industrielles.

Capital social. — 5 MF en 10.000 act. de 500 fr. À l'origine 0,75 MF ; porté en 1913 à 1 MF, en déc. 1921 à 2 MF et en 1924 au chiffre actuel.

Obligations. — 1 MF divisés en 2.000 oblig. de 500 fr. à 7 %, remboursables au pair en 40 ans, par voie de tirage au sort, à partir du 1^{er} janvier 1927.

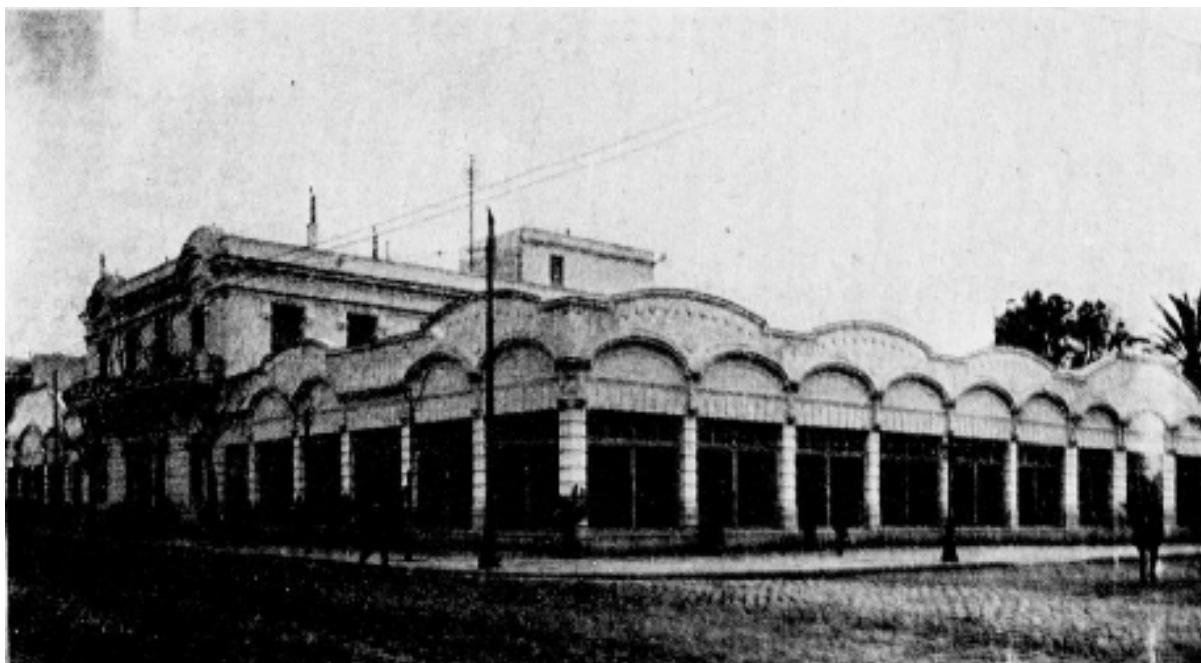
Parts bénéficiaires. — 300.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux actions. Le solde : 15 % au conseil ; 15 % aux parts ; 70 % aux act.

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES

	Bénéf.	Réserves	Divid. act.	Divid. parts
1916	261.782	107.700	45	60
1917	303.034	102.575	50	80
1918	352.182	130.913	50	80
1919	306.199	105.938	50	80
1920	227.368	77.369	50	80
1921	137.694	31.532	40	40
1922	352.822	145.969	45	42
1923	585.668	303.067	50	57
1924	925.677	515.515	50	94
1925	1.530.228	871.688	50	142

LE PREMIER SAMON TUNISIEN DE L'AUTOMOBILE
LE STAND SCHWICH ET BAIZEAU
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 18 décembre 1926)



Garage Ford et Berliet.

Stand des Etablissements Schwich et Baizeau : Autos Berliet.
Stand des Etablissements Schwich et Baizeau : Autos Ford.

Il est très difficile, dans le commerce automobile, de satisfaire toute la clientèle d'un pays, en mettant sur le marché un seul type de châssis.

Pour éviter cette erreur et pour pouvoir mettre à la disposition de leurs clients une gamme de voitures judicieusement étudiées, les Établissements Schwich et Baizeau se sont assurés la représentation de deux marques de réputation mondiale solidement établie : Berliet et Ford.

LES VOITURES BERLIET 1927

Le programme de construction des Usines Berliet est établi cette année d'une façon nette et précise et comporte un choix judicieux de modèles dont nous exposons ci-dessous les principales caractéristiques :

LES QUATRE CYLINDRES

Châssis 7 chevaux. — Moteur 4 cylindres, 62 x 96, à soupapes en tête commandées par culbuteurs. Boîte à 4 vitesses. Consommation : 9 litres d'essence aux 100 kilomètres. Vitesse : 75 kilomètres à l'heure. Freins sur les 4 roues.

Châssis de 10 chenaux. — Puissance imposable : 9 chevaux). Moteur 4 cylindres, 65 x 112. à soupapes latérales, culasse Ricardo à haut rendement. Boîte à 4 vitesses. Consommation : 9 litres 1/2 aux 100 kilomètres. Vitesse : 80 kilomètres à l'heure- Freins sur les 4 roues

Châssis 12 chevaux. — Berliet continue la fabrication de ses 12 chevaux dont les deux modèles, châssis court 5 places et châssis long 7 places, comportent les caractéristiques suivantes :

Moteur à soupapes latérales, 80 x 130. Cylindrée : 2 litres 500. Embrayage à disques multiples d'une très grande douceur. Boîte à 4 vitesses et une marche arrière. Freins sur les 4 roues. Type court : Voie, 1 m. 42 : empattement, 3 m. 20. Type long : Voie, 1 m. 42 ; empattement, 3 m. 35

LES SIX CYLINDRES

Depuis de nombreuses années, on a reconnu la supériorité du moteur 6 cylindres sur le moteur 4 cylindres: avec le 6 cylindres, en effet, on obtient un meilleur équilibrage, une plus grande souplesse et une plus grande douceur de fonctionnement à toutes les allures du moteur.

Les Usines de Vénissieux fabriquent deux modèles 6 cylindres de conception extra-moderne et comportant tous les raffinements mécaniques que demande la clientèle de luxe.

Onze Chevaux, six cylindres grand luxe. — Cette voiture réunit tout ce que la science automobile a pu réaliser comme perfectionnement. Ses dimensions modérées, sa faible consommation, son prix modique, la beauté de ses lignes en font la voiture de force moyenne la plus attrayante du marché,

VEHICULES BERLIET À GAZOGÈNE ET BOIS

Grâce à ses laboratoires modernes et ses salles d'études, Berliet est arrivé à mettre parfaitement au point un gazogène à bois qui peut équiper aujourd'hui tous ses véhicules de 1.500 à 7.500 kilos. Un car Berliet vient d'effectuer récemment le Tour de France en dépensant 400 francs de bois là où 5.000 francs d'essence eurent été nécessaire.

Le mois prochain, un Berliet 5 tonnes, fonctionnant avec un gazogène à bois, viendra en Tunisie pour faire une démonstration qui intéressera vivement les colons et les propriétaires de camions Berliet.

LES MODÈLES FORD 1927

La réputation du matériel Ford est concrétisée par les 14 millions de voitures qui circulent sur les routes du monde entier.

Par un tour de force industriel plus étonnant encore que tous ceux auxquels il nous a habitués, Ford vient de faire de ses nouvelles voitures de tourisme 1927, les véhicules automobiles les mieux finis qu'il soit possible de concevoir pour les prix qu'ils coûtent

Une série de perfectionnements, longuement étudiés, ont radicalement transformé la ligne, l'aspect général, l'élegance et le confort de la Ford et ont amélioré la conduite et le fonctionnement.

Ford équipe son châssis 14 chevaux en torpédo 5 places ou 2 places, en conduite intérieure 5 places à 2 portes ou 4 portes et en conduite intérieure 2 places.

Le même soin est apporté à la fabrication de ces différents modèles qui sont soumis, avant leur sortie d'usine, à la même scrupuleuse vérification.

LES CAMIONNETTES FORD 500 KILOS

Carrossé en camionnette ou en torpédo commercial, le châssis Ford 50 kilos constitue le véhicule industriel idéal. Il résout le problème si délicat des livraisons rapides et économiques, parce qu'il ignore les immobilisations. Pour le colon, pour le commerçant, pour toute personne obligée par son métier, à des transports constants, il n'est pas de voiture de route plus économique, plus pratique et plus maniable.

LE CAMION FORD 1 TONNE ET 2 TONNES

Le camion Ford 1 tonne, carrossé en vue de l'usage auquel il est destiné, constitue le véritable type du camion automobile universel. Il y a plus de camions Ford en usage dans le monde entier, que de camions de toutes les autres marques réunies. Robuste, maniable et économique, le châssis Ford 1 tonne est livré avec grande ou petite multiplication, au choix ; la première permet d'assurer une vitesse de 35 kilomètres à l'heure ; l'autre, une vitesse de 25 kilomètres.

Cette dernière multiplication est plus particulièrement recommandée dans les pays de côtes.

Ce même châssis Ford, allongé et renforcé, permet de porter une charge utile de 2 tonnes.

Ajoutons que les Établissements Schwich et Baizeau possèdent, avenue de Carthage, à Tunis, un atelier de réparations avec des machines-outils modernes, et possèdent un personnel expérimenté qui leur permet d'entreprendre les réparations de n'importe quel genre de véhicules

Les Établissements Schwich et Baizeau ont également des garages et ateliers de réparations, agences avec le même soin que celui de Tunis, dans la plupart de leurs succursales : Sfax, Sousse, Réja, Le Kef el Mateur

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'HYGIÈNE, DE L'ASSISTANCE
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALES

Récompenses pour propagande en faveur de
la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.
(JORF, 26 janvier 1929)

Mention honorable

Baizeau (Lucien), administrateur délégué des établissements Schwich et Baizeau à Tunis.

.....
Fait à Paris, le 22 janvier 1929.

LOUIS LOUCHEUR.

ÉCHOS
(*La Dépêche de Constantine*, 6 février 1929)

Dans la promotion de la Légion d'honneur, nous relevons avec plaisir le nom de M. Baizeau, industriel à Tunis, nommé chevalier.

M. Baizeau est un des dirigeants des établissements Schwich et Baizeau qui viennent d'étendre leur champ d'action de la Régence jusque dans le département de Constantine par la création des Comptoirs Numidiens. Il est, en outre, membre du conseil d'administration de notre excellent confrère, la *Dépêche tunisienne*.

Nous lui adressons nos félicitations les plus sincères.

Le personnel des Éts Schwich et Baizeau fête
la Légion d'honneur de M. Baizeau
(*Le Petit Matin (Tunis)*, 6 mars 1929)
(*La Dépêche de Constantine*, 10 mars 1929)

Samedi dernier, au Pavillon du Belvédère, le personnel des Etablissements Schwich et Baizeau et des nombreuses firmes que l'activité créatrice de M. Lucien Baizeau a formées autour de la modeste entreprise initiale, s'est réuni pour fêter la nomination de son chef dans la Légion d'honneur et lui remettre, en témoignage d'estime et de gratitude, un magnifique bronze.

Le nombre même des employés ainsi réunis autour de leur « patron » — plus de quatre cents — montre à lui seul l'importance de ce faisceau d'affaires diverses, qui, dans une heureuse formule de déconcentration administrative et financière, a eu pour objet de faire face aux besoins très divers de l'agriculture et de la construction, dans un pays où l'activité d'un chef d'entreprise devait surtout se répandre en surface, au lieu de se concentrer en profondeur, comme il arrive dans les pays de grande industrie.

C'est ainsi que sont nées, suivant les contingences et pour satisfaire des besoins divers, le différentes firmes industrielles du groupe, « La Tunisoise Industrielle », les affaires particulières « Bâtiment », « Motor », « Autotractor », « Agricultor », « Mine-Usine », la Société de Chaux et Ciments « Thermes », la « Société d'Engrais de Sidi-bel-Hassen », ainsi que les organismes commerciaux correspondants, les « Comptoirs Chevalso », qui vont étendre leur activité en Algérie sous le nom de « Comptoirs Numidiens », et toutes les agences du groupe dans l'intérieur de la Régence.

Au nom du personnel de ces diverses firmes, les collaborateurs les plus qualifiés de M. Baizeau lui ont manifesté leurs sentiments de sympathie et de dévouement à l'occasion de la distinction par laquelle le gouvernement français vient de souligner la valeur française de ce bel effort.

Successivement, après M. Vincent Schwich, fondateur de l'entreprise, dont, dans sa retraite, il suit avec émotion le constant développement, M. Curtelin, au nom de la Société « Thermes » ; M. Aufort, au nom de la « Tunisoise Industrielle » ; M. Gauthier, au nom de la Société de « Sidi-bel-Hassen » ; M. Sanmarti, au nom de la Société « Bâtiment » ; MM. Fidèle et Joseph Buhagiar, au nom des « Comptoirs Numidiens » et de la « Constantinoise Industrielle » ; M. Drouin, au nom du personnel des « Comptoirs Chevalso », apportèrent l'hommage de leur admiration et de leur gratitude à l'animateur et l'organisateur de la prospérité commune.

M. Pierre Schwich, administrateur des Établissements Schwich et Baizeau, collaborateur direct de M. Baizeau, lui offrit les remerciements de tous pour l'ampleur donnée aux œuvres sociales en faveur des travailleurs et de leur familles, par l'institution des indemnités familiales, d'une caisse de prévoyance, d'une mutuelle-maladie, de cours d'enseignement complémentaires, d'une société sportive, en attendant d'autres réalisations aujourd'hui à l'étude, qui dénotent, de la part de M. Baizeau, une préoccupation de ses devoirs et de ses responsabilités de chef aussi élevée et aussi réalisatrice que son esprit d'entreprise, sa puissance d'organisation, son sens des affaires et son énergie intellectuelle et morale.

On comprend alors le dévouement entier et la confiance absolue d'un personnel vis-à-vis d'un homme de cette valeur, et la chaude sympathie qui a marqué la réunion de samedi dernier, véritable réunion familiale pour fêter une joie commune de tous ceux qui, travaillant en commun, se sentent fiers de la récompense que vient de recevoir leur chef.

Cette fête de famille montre à quel point la générosité de cœur et d'esprit et le sentiment de la solidarité entre les collaborateurs d'une même œuvre, peuvent permettre de résoudre en équité et en justice les rapports sociaux, et rapprocher les uns des autres, dans la confiance et la sympathie, ceux qui, sous une forme ou sous une autre, à quelque degré de la hiérarchie que ce soit, apportent à l'œuvre commune leur intelligence et leur dévouement.

La croix de la Légion d'honneur de M. Baizeau récompense une des plus belles œuvres françaises de la Régence ; mais la façon dont son personnel l'a fêtée ajoute un prix tout particulier à cette distinction.

Congrès eucharistique de Carthage.

(*Bulletin mensuel de l'Office du protectorat français, Tunisie*, novembre 1929)

Le conseil d'administration de la société anonyme, chargée de l'organisation du congrès eucharistique International de Carthage, est ainsi composé :

Président : M. L. Baizeau, administrateur délégué des Établissements Schwich et Baizeau ;

.....

LE COURRIER AÉRIEN

(*Le Petit Matin (Tunis)*, 31 janvier 1932)

.....
L'Hydravion F.AJZX, de la Compagnie Air Union, pilote Capillon, équipage deux hommes, venant de Marseille via Ajaccio, est arrivé, avec 2 passagers : MM. Baizeau, Buhagiar et le courrier postal.

Arrivée à Tunis à 15 h. 35.

1932 : création des [Ciments artificiels tunisiens](#).

DÉPART
Léon Drouin
(*L'Écho de Bougie*, 19 mars 1933)

[...] M. Léon Drouin était entré à la grande firme Schwich, Baizeau et Cie et ses excellentes qualités professionnelles furent vite reconnues puisqu'il ne tardait pas à être désigné pour monter une succursale à Mateur (Tunisie) où il demeura jusqu'en 1914.

En 1918, après la grande guerre, il dirigea les deux affaires de Mateur et de Béja auxquelles il sut donner une impulsion considérable et une grande prospérité grâce à son activité, à son dévouement inlassable et le souci des intérêts des firmes qu'il représentait en même temps que de ceux de leurs clients qui devenaient tous ses amis.

Lorsqu'il quitta Béja où il fut vivement regretté par l'association et par de nombreux amis ainsi qu'en témoignent les paroles élogieuses qui lui furent adressées au cours d'une belle manifestation de sympathie organisée à l'occasion de son départ, c'était [il y a environ trois ans] pour venir à Bougie où lui était confiée la direction des Établissement Régis. [...]

1935 (1er janvier) : absorption des Chaux et ciments Thermes

Chantiers tunisiens
(*Journal général travaux publics et bâtiments*, 19 décembre 1935)

TUNIS

Les établissements Schwich et Baizeau, séduits par l'intérêt que présente aujourd'hui la rue de Belgique élargie, viennent d'avoir l'opportune idée de rajeunir leur immeuble situé dans cette rue. Cette maison, après avoir mis en concours un bloc important d'immeubles, vient de décerner le premier prix à MM. Hiriart et Signouret, architectes à Constantine. On aurait, d'ailleurs, préféré avoir la réalisation de ce projet qui a nécessité ce concours entre les architectes plutôt que la minime transformation de l'immeuble de la rue de Belgique.

En quelques lignes
(*Les Travaux*, 5 octobre 1938)

Cédant aux instances du gouvernement tunisien, le Syndicat confédéré du bâtiment a décidé, dans un but d'apaisement, la reprise du travail aux usines à chaux d'Hammam-Lif.

D'autre part, un certain mécontentement se manifesterait parmi les ouvriers des carrières et des usines à carreaux où les 40 heures ne sont pas encore appliquées.

Paul SEBAG,
La Tunisie,
Éd. sociales, 1951

[93] Les Établissements Schwich et Baizeau, avec leurs filiales, constituent un saisissant exemple de concentration horizontale et verticale : exploitant quatre briqueteries ou tuileries, trois plâtrières, quatre usines de carreaux de ciment, et participant, avec la puissante [94] société métropolitaine Lafarge et du Teil, au contrôle de la Société des ciments artificiels tunisiens (ciment et chaux hydraulique). [...]

[95] En 1938, on pouvait citer encore comme industries chimiques : [...] une raffinerie de soufre, aux environs de Tunis, contrôlée par les Établissements Schwich et Baizeau.

[98n] La plus grosse imprimerie de journaux est celle de la *Dépêche tunisienne*, le grand quotidien. Dans son conseil d'administration figurent des représentants de la Compagnie fermière des Chemins de fer tunisiens, de la Compagnie des tramways, du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, de l'Omnium immobilier tunisien, des Établissements Schwich et Baizeau et de la Société des fermes françaises.

AEC 1951/97 :

Lucien Baizeau, adm. BIAN (Banque industrielle de l'Afrique du Nord).

Établissements Schwich et Baizeau, 68, rue du Portugal, Tunis. — 1910. — 125.000.000 fr. ; parts :300. — Industrie de matériaux de construction et d'engrais ; commerce de mat. et mach. agric., automob., quincaillerie.

Les intérêts français contre l'intérêt de la France en Afrique du Nord

par MAURICE DUPONT

(*Esprit*, juillet 1952)

En Tunisie, les Établissements Schwich et Baizeau, alliés à Lafarge, réalisent une complète concentration verticale et horizontale.

1955 Émeutes antifrançaises à Bizerte. Le « souffle de la guerre ». Il faut partir. Le rapatriement se passe plutôt bien puisqu'en prévision des vaches maigres, S&B avait vite entrepris de se reconvertis. Le négoce ne suffit pas, il faut produire soi-même. Retrouvant leurs racines, les dynasties de Tunis entrent alors dans le capital d'une petite fabrique de produits en béton fondée en 1892 à Lyon, Sabla*. Et, en gestionnaires avisés, ils fondent, en prévision des risques de spoliation, la Solep* (Société lyonnaise d'entreprises et de participations) qui pourra toujours prendre des participations en métropole... pour le cas où.

Bien joué ! En 1962, Bourguiba invente une société d'État et en profite pour nationaliser 51 % de S&B. La contrepartie consiste en 49 % du capital de la société « écran » El Bouniane. Deux ans plus tard, Pierre Schwich, le PDG pied-noir, fait son deuil de la Tunisie et transfère le siège de S&B à Lyon.

(Un Dallas à la lyonnaise par Tarik Dali, *Le Figaro*, 5 octobre 1987)

Établissements Schwich & Baizeau
[Desfossés 1956/1754]

Schwich (Pierre)(fils de Vincent), 1754 (pdt Schwich & Baizeau).

Peltie (Jean)(ép. fille de Lucien Baizeau), 1754 (v.-pdt Schwich & Baizeau).

Baizeau (Roger)(fils de Lucien), 1754 (adg Schwich & Baizeau) > Maroc.

Baizeau (Jean)(fils de Lucien), 1754 (adg Schwich & Baizeau).
 Jullien de Pommerol (Emm.), 1754 (Schwich & Baizeau).
 Labasse (J.)[Neuflize], 1754 (Schwich & Baizeau).
 Martinier (Pierre)[⁰⁰/oo], 1753 (Omnium immobilier tunisien), 1754 (Schwich & Baizeau).
 Schwich (Bernard)(fils de Pierre), 1754 (Schwich & Baizeau).

Marcille (R.), 1753 (comm. cptes Omnium immobilier tunisien), 1754 (comm. cptes Schwich & Baizeau).

Ricoux (L.), 1753 (comm. cptes Omnium immobilier tunisien), 1754 (comm. cptes Schwich & Baizeau).

SIÈGE SOCIAL : Tunis, 68, rue du Portugal.

CONSTITUTION : Société anonyme tunisienne constituée le 23 juin 1910, pour une durée devant expirer le 31 décembre 2025.

OBJET : Toutes affaires financières, industrielles, commerciales ou immobilières, en Tunisie ou même en dehors.

CAPITAL SOCIAL : 275 millions, divise en 110.000 actions de 2.500 fr., dont 109.600 « O » et 400 « P ».

PARTS DE FONDATEUR : 300.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 6 % aux actions sur le montant libéré et non amorti. Sur le surplus : 10 % au conseil, 5 % à la disposition du conseil. Sur le reliquat, sauf prélèvement éventuel pour réserve extraordinaire : 10 % aux parts, 75 % aux actions.

LIQUIDATION : Apurement du passif ; remboursement du capital non amorti ; le solde comme le surplus des bénéfices annuels.

SERVICE FINANCIER : Au siège social et dans les succursales et agences du C.N.E.P.

COTATION : Courtiers actions « O » Cote Desfossés 107. — Notice SEP : CO 258.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions : n° 1 (1^{er} juillet 1953), 450 fr. ; 2 (30 juin 1954), 450 fr. : 3 (30 juin 1955), 450 fr.

Parts : n° 37 (1^{er} juillet 1953), 12-600 fr. ; 38 (30 juin 1954), 15.400 fr. ; 39 (30 juin 1955).

	Bénéf. net	Réserves	Divid. et tant.	Divid. brut. act.	Divid. brut parts
	(En 1.000 fr.)				(En fr.)
1952	81.542	4.077	56.245	500	14.000
1953	90.891	34.544	70.610	500	17.111
1954	90.441	4.522	70.646	500	

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 fr.)

	1952	1953	1954
ACTIF			
Immobilisations (nettes)	332.092	391.480	448.197
Autres valeurs immobilisées	345.263	467.584	459.447
Réalisable	292.450	167.134	140.403
Débiteurs	—	—	16.047
Titres de placement			
Disponible	121.339	142.816	196.691
Compte d'ordre	7.061	7.061	7.061

	<u>1.098.206</u>	<u>1.176.075</u>	<u>1.267.846</u>
PASSIF			
Capital	275.000	275.000	275.000
Réserves	477.749	551.473	571.754
Dette à long terme	139.839	154.571	127.315
Dette à court terme	88.801	81.190	171.226
Bénéfices	81.542	90.891	90.441
Compte d'ordre	35.275	22.950	32.110
	<u>1.098.206</u>	<u>1.176.075</u>	<u>1.267.846</u>

Participations et financement au Maroc (PARFIMA), 38, r. Gallieni [= Cie privée marocaine]. — Sté anon., 16.3.49, 7.500.000 fr. — Gestion, exploit. ttes affaires, particip., créations de sociétés. — C. : ... R[oger, fils de Lucien] Baizeau [>> Vve Guérin < Neuflize-Schlumberger > Cie privée marocaine]...

Henry Coston (sous la dir. d'),
Lectures françaises, « Le secret des dieux », n° sp. déc. 1968, 358 p.

[256n] Parmi les principaux actionnaires de l'ancienne banque Vve Guérin et fils* avant son absorption en 1961, on remarquait, outre la maison de Neuflize, Schlumberger et Cie, la famille Jullien de Pommerol, les Éts Schwich et Baizeau, de Tunis ; l'Omnium immobilier tunisien, la s.a.r.l. Texa, de Tunisie ; la Sté de Djimla, de Tunis. Le conseil d'administration, présidé par M. Jean Labasse, se composait de MM. François Jullien de Pommerol...

JULLIEN de POMMEROL Gabriel (adm. Chaux et ciments portland du Haut-Rhin) : 4 filles et deux fils :

— Georges : Schwich & Baizeau
— Henry (3 janvier 1939) ép. 29 juillet 1966 Marie-Thérèse HÈME de LACOTTE (12 avril 1946). 1 enf. Hervé (1969) ép. 2 mai 1998 à Martin-Église (76) Blandine de ROCQUIGNY du FAYEL.

WW 1979 :
GLEIZE (Pierre), ingénieur, 1951-53 attaché à la dir. gén. des Éts S & B à Tunis...

WW 79 :

LABASSE (Jean, René, François), banquier. Né le 10 juillet 1918 à Lyon (Rhône). Fils de Pierre-Augustin Labasse, ingénieur, et de Mme, née Marie-Antoinette Lesselier. Mar. le 4 juillet 1942 à Mlle Anne-Marie Brunner (5 enf. : Pierre, Olivier, Martin, Édith, Bertrand). Étude. : Lycée Ampère et Faculté des lettres de Lyon. Dipl. : docteur ès lettres. Carr. : associé gérant (1957) de MM. de Neuflize, Schlumberger Mallet et Cie*, banquiers, puis membre du directoire (1969), puis vice-président (depuis 1972) de la Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet, président de la Société de gestion mobilière [ex-Vve Guérin ?], membre du conseil de surveillance des Automobiles Berliet*,

administrateur des Établissements Schwich et Baizeau [parenté avec les Jullien de Pommerol : à vérifier], de la Foire internationale de Lyon, de Siparex, de la Compagnie nationale du Rhône, professeur de l'Institut d'études politiques de Paris (depuis 1957) et à l'université de Lyon II, membre de la section des économies régionales du Conseil économique et social (1959-1963), membre du conseil d'architecture et d'urbanisme du ministère de l'Équipement (depuis 1966), président du comité d'action concertée Urbanisation à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (1966-1969), membre de la Commission de développement économique régional (Coder) de Rhône-Alpes (1970), puis du Comité économique et social Rhône-Alpes (depuis 1973). Œuvres : Hommes de droite, Hommes de gauche, les Capitaux et la Région (étude géographique), le Commerce des soies à Lyon sous Napoléon, l'Organisation de l'espace, éléments de géographie volontaire, l'Espace financier, etc. Décor. : officier de la Légion d'honneur. Dist. : docteur honoris causa de l'université de Genève (1970). Adr. : 1, av. Grande-Bretagne, 69006 Lyon.

WW 1979 :

MARCHAL (Jacques), ingénieur, directeur de société. Né le 18 mai 1928 à Paris. Fils de Pierre Marchal, représentant de commerce, et de Mme, née Andrée Grosfillex. Mar. le 27 juillet 1959 à M^{lle} Cécile Baizeau [fille de Jean et petite-fille de Lucien](3 enf. : Laurent, Christele, Alexis). Études : Lycée Rollin et Lycée Saint-Louis à Paris, École du Commissariat de la marine. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, diplômé du C.P.A. Carr. : commissaire de la marine à Toulon (1953-1954), à Saïgon (1954-1956), à Cherbourg (1956-1957), ingénieur à la Compagnie française des pétroles (1957-1960), ingénieur à la Régie autonome des pétroles puis à l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières (Elf-Erap)(1960-1971), directeur (1971), puis directeur-général (depuis 1975), de la Société lyonnaise d'entreprises et de participations [SOLEP], administrateur (1970), puis vice-président (depuis 1975) des Éts Schwich & Baizeau, administrateur, (1973), puis président-directeur général (depuis 1977) de la société Sabla. Décor. : chevalier de l'ordre national du Mérite, croix de guerre des T.O.E. Adr. : prof., Bois de Serres, 69570 Dardilly ; privée, 10, rue du commandant-Faurax, 69006 Lyon.

SCHWICH Pierre (WWE 1967). Président-directeur général de société. Né à Amélie-les-Bains, le 7.5.1889. F. : de Vincent, ing., et d'Aline N. M. : le 4.10.1920, à Chambéry, avec Camille Georgette Valentine-Roche-Bruyn. Enf. : Bernard et Aline. Études : E.P.F. Zurich. Carr. : employé, fondé de pouvoirs, secr. gén., v.-prés., prés.-dir. gén. Éts Schwich & Baizeau Tunis et Lyon. Décor. : cr. de guerre, off. O. nat. Légion d'hon. Membre : Soc. d'entraide des membres Légion d'hon. hre Union des fr. à l'étr. Tunis. Récr. : philatélie. Adr. priv. : 25, rue du 1^{er}-Juin Tunis, Tunisie ; prof. : 23, av. Jean-Jaurès Lyon, France.

SCHWICH Bernard (WWE 1967). Administrateur de sociétés. Né à Tunis, le 24.3.1927. F. : de Pierre, adm. de soc., et de Valentine Roche-Bruyn. M. : le 11.4.1950, à Bayonne, avec Annette Fraisse. Enf. : Nicole [ép. Orgogozo] et Pierre [1953. Ing. civil des mines]. Études : Lycée Carnot Tunis, Inst. des htes ét. Carr. : adm. Soc. algérienne de matériaux de constr.^o, Tuilleries de l'Est algérien^o, Éts Schwich et Baizeau, prés.-dir. gén. Éts Jallat, Soc. d'exploitation et de production Pouzzolane, adm. Sofima. Membre : Rotary Club. Adr. priv. : 4, av. Foch, Bayonne ; prof. : rue Amiral-Dubourdieu, Bayonne, France.

WW 1979 : [...] Mar. le 11 avril 1950 à M^{lle} Annette Fraisse (2 enf. : Nicole, Pierre). Études : Lycée Carnot et Institut des hautes études de Tunis. Dipl. : bachelier. Carr. : attaché de direction à la société Bâtiment à Tunis (1950), à la Société Sotimaco à Tunis (1951), aux Comptoirs numidiens* à Constantine (1952-1955), gérant de la Miroiterie

Fraisse à Bayonne (1956), de la Société Matever à Bordeaux (1965), président-directeur général des Établissements Jallut à Grenoble [1962], de Solap à Lyon, A.C.M. à Arras [1965], Sofima à Arras, Caruelle à Orléans, vice-président directeur général des Établissements Schwich et Baizeau, administrateur de Blachon à Lyon, Sabla à Lyon, Sipac à Laval, [El Bouniane à Tunis](#), Adr. : priv. & prof., 23, av. Jean-Jaurès, 69007 Lyon ; privées, 4, rue de Blainville, 75005 Paris et 12, place Puvis-de-Chavannes, 69006 Lyon.

[+ (1992) pdt Doizon et Idéal Guillemin].

SCHWICH Pierre (fils de Bernard et Annette FRAISSE). 1953. Ingénieur Civil des Mines de Paris, DEA de Paris IX Dauphine. Après avoir exercé des fonctions opérationnelles dans l'industrie, chez Gervais Danone et Hewlett Packard, Pierre Schwich est entré en 1995 chez 3i où il a passé cinq ans, d'abord comme chargé d'affaires, puis directeur d'investissement (secrétaire général du groupe de communication High Co qu'il a contribué à introduire sur le Nouveau Marché). Août 2001 : directeur général adjoint de Genesys Conferencing, premier spécialiste mondial des téléconférences, dont il a piloté l'introduction en Bourse sur le Nouveau Marché et le Nasdaq. 2003 : animateur d'une société de conseil en stratégie et financement. Juillet 2004 : secrétaire général Sigefi Private Equity (Groupe Siparex), notamment en charge des relations avec les souscripteurs des fonds gérés par le groupe.

Baizeau contre Schwich
(*Le Figaro*, 14 avril 1987)

Rebondissement dans l'affaire Schwich et Baizeau. Le tribunal de commerce de Paris vient en effet d'annuler une transaction de la famille Schwich qui avait cédé 18 % de ses parts dans Schwich et Baizeau à la Saigmag*. Ce faisant, la famille Schwich avait réussi, avec la Saigmag, à dépasser les 50 % du capital de l'entreprise, et comptait en profiter pour écarter la famille Baizeau de son conseil d'administration.

Avec l'appui de la Banque Stern, la famille Baizeau compte désormais prendre le contrôle des fameux 18 %, et vraisemblablement poursuivre sa contre-OPA afin de dépasser les 50 % du capital de l'entreprise et...

Feuilleton à suivre.

[Un Dallas à la lyonnaise]
par Tarik Dali
(*Le Figaro*, 5 octobre 1987)

SUR la touche. Bernard Schwich, soixante ans, PDG de Schwich et Baizeau (S&B), jusqu'au 4 septembre dernier. Aux commandes, Claude Gros, quarante-cinq ans, qui lui a succédé. Le premier compte sur la Cour de cassation pour reprendre sa place, le second a « du mal à penser que deux jugements clairs et précis puissent être cassés ». Et d'ajouter que « sa première ambition est d'achever le redressement déjà engagé. » C'est-à-dire alors que Bernard Schwich tenait les rênes du groupe. Hommage pour hommage, celui-ci reconnaît à Claude Gros, la « particularité d'être intelligent ». Sous-entendu... tous les autres sont des Cliff Barnes aussi prompts à mijoter des coups tordus qu'à louper tout ce qu'ils entreprennent. Non que Bernard Schwich se complaise à apparaître comme l'affreux JR ; mais lui qui, quinze années durant, a été l'homme-orchestre d'un des fleurons du capitalisme lyonnais, n'entend évidemment pas se laisser déposséder ni de son capital ni de sa réputation. Celle de BS, patron des 2.000 salariés

de S8B, efficace et audacieux. Pour ses détracteurs, l'efficacité n'est que de l'autocratie, et l'audace de la mégalomanie. Tunis*, 28 février 1902. Vincent Schwich, l'Ardéchois, et Gabriel Jullien de Pommerol, le Stéphanois, « réussissent » sous le ciel d'Afrique du Nord où ils ont décidé de conquérir leur far-west en juillet 1900. La société Schwich prospère dans le commerce de la chaux, du ciment, des briques et de tout ce qui est utile à un pays où tout est à construire. En recrutant Lucien Baizeau, Vendéen d'origine mais établi à Lyon — ça crée des liens —, l'entreprise devient Schwich et Baizeau. Elle passe la vitesse supérieure et s'enrichit au rythme du développement rapide de la France d'outre-mer. En 1927, Lucien Baizeau succède à Vincent Schwich à la tête de S&B. En 1950, c'est au tour de Pierre Schwich, premier de la deuxième génération. Ces relais harmonieux survivront à peine quinze ans à la décolonisation.

1955 Émeutes antifrançaises à Bizerte. Le « souffle de la guerre ». Il faut partir. Le rapatriement se passe plutôt bien puisqu'en prévision des vaches maigres, S&B avait vite entrepris de se reconvertis. Le négoce ne suffit pas, il faut produire soi-même. Retrouvant leurs racines, les dynasties de Tunis entrent alors dans le capital d'une petite fabrique de produits en béton fondée en 1892 à Lyon, Sabla*. Et, en gestionnaires avisés, ils fondent, en prévision des risques de spoliation, la Solep* (Société lyonnaise d'entreprises et de participations) qui pourra toujours prendre des participations en métropole... pour le cas où.

Bien joué ! En 1962, Bourguiba invente une société d'État et en profite pour nationaliser 51 % de S&B. La contrepartie consiste en 49 % du capital de la société « écran » El Bouniane. Deux ans plus tard, Pierre Schwich, le PDG pied-noir, fait son deuil de la Tunisie et transfère le siège de S8B à Lyon. Transfert qui n'est pas une conclusion, mais qui révèlera au grand jour les différences de tempérament entre les Ewing et les Barnes... pardon entre les Schwich et les Baizeau. Un quart de siècle plus tard, Georges Jullien de Pommerol, cinquante et un ans, petit-fils du co-fondateur, se pose ouvertement la question de savoir quel était l'intérêt de l'aventure de son grand-père, « alors que l'exemple de Sabla prouve qu'on pouvait très bien vivre dans la matériel pour BTP sans aller aux colonies ». Ce à quoi Bernard Schwich répond que tous, tant qu'ils sont, ont appris « la vie facile en Tunisie. Ils ont cru que ce serait la même chose ici... »

Fils uniques et familles nombreuses

Celui qui parle ainsi est le fils unique de Pierre Schwich. Lequel était le seul rejeton de Vincent. le pionnier. Tradition de la bourgeoisie française, catholique certes, mais soucieuse de ne point éclater les héritages. En face, les Baizeau deviennent un clan. Dans les trois conseils d'administration S 8 B, Solep et Sabla, Pierre Schwich doit ainsi composer avec Jean Baizeau, son frère Roger, et son beau-frère Jean Pelletier *[sic : Peltié]*. La moitié au premier, l'autre moitié à tous les autres. Dur.

En 1970, la règle de l'alternance fait passer le fauteuil de Pierre Schwich à Jean Baizeau. Lequel appelle à ses côtés son gendre Jacques Marchal et... Bernard Schwich, dont la personnalité s'accordera mal de cette cohabitation forcée. En vertu du Yalta coutumier, Jacques Marchal prend en main les activités mécaniques des diverses petites filiales rachetées aux six coins de l'Hexagone par le « triptyque » lyonnais. Caruelle à Orléans, Jallut à Grenoble, ACM à Arras, etc. Quant à lui, Bernard Schwich, il se charge de l'ensemble des activités de négoce. Ambitieux, volontariste, pressentant la fin des « Trente Glorieuses », il réalise son premier « gros » coup. Le rachat de Philibert-Delastre, implanté dans l'Est de la France et dont il double le chiffre d'affaires en quelques années. Il cède l'affaire *[à Lafarge]*, en 1974, pour 12 millions de francs « alors qu'on me conseillait de m'en séparer deux ans plus tôt pour 5 millions » — et prend le contrôle *[via Sabla]* de deux joyaux du secteur, Sipac *[à Laval (53)]* et BCA *[Béton contrôlé d'Angers]*. Joyaux ternes qu'il s'attribue le mérite d'avoir redorés. Et de conclure : « Si je n'avais pas sauvé Philibert-Delastre, le groupe fichait le camp. »

Pendant ce temps, la branche prise en charge par Jacques Marchal commençait à battre de l'aile. Et au moment du départ de Jean Baizeau, en 1978, c'est ce dernier qui devient PDG. Il le restera quatre ans avant de céder la place pour la première fois à un étranger aux clans. Georges Ferrand prend les rênes en 1982 dans un contexte de haines, d'intrigues... et de dépôts de bilan dans les filiales. La présidence de Georges Ferrand prendra fin au début de 1984 au profit de Bernard Schwich, devenu entre-temps PDG d'ACM à la place de Jacques Marchal.

La phase finale

Trois ans plus tard, le 6 avril 1987, le tribunal de commerce de Paris déclare nulle la cession de 17 % du capital par Bernard Schwich à la Saigmag, société de portefeuille cotée à la Bourse de Nancy. La majorité des actions revenant du coup aux trois mousquetaires de la révolte anti-Schwich, Jean-Brice Baizeau, directeur de Paribas à Lille, fils de Roger ; François Martinier, un entrepreneur de travaux publics parisien ; et Georges Jullien de Pommerol, l'arrière-petit-fils du fondateur. Jugement confirmé en appel.

Le feu couvait sous la cendre Les déboires d'ACM provoqueront l'explosion. Pour Bernard Schwich, PDG de la filiale au moment où il prend les commandes de l'ensemble du groupe, la responsabilité des dégâts incombe à Jacques Marchal, coupable d'avoir porté jusqu'à 460 salariés, les effectifs d'une entreprise qui n'offrait aucun produit propre, se contentant de vendre des services aux géants du machinisme, International Harvester, Poclain, John Deere.

Et c'est l'entrée en scène de Saigmag. Par l'intermédiaire de Jacques Marchal, PDG de la [sic] holding Copargest, elle possédait déjà 20 % du capital. Bernard Schwich décida de lui céder à son tour les 17 % qu'il possédait. « Et il a fait la tournée de tous ceux qui pouvaient détenir le moindre titre de la société », accuse Georges Jullien de Pommerol. Accuse, car la cession de ces 17 % est contraire au droit de préemption coutumier destiné à garder le capital aux familles fondatrices. La justice s'est appuyée là-dessus pour rendre son double arrêt. Et on surprend Bernard Schwich dans le rôle de l'arroseur arrosé.

La justice a, en effet, exclu la Saigmag du capital en vertu d'un accord de préemption signé par les actionnaires des deux clans, le 28 décembre 1981... à la demande de Bernard Schwich. Lequel nie que ce pacte ait été effectivement signé... tout en reconnaissant que cela aurait correspondu à son souhait. Pacte ou pas pacte ? La question est, somme toute, secondaire. La justice a, tout à la fois, reconnu le caractère tangible d'une règle de préemption coutumière et la cession des actions Schwich à la Saigmag comme sa transgression. Évincé le 4 septembre, Bernard Schwich se proclame convaincu que la décision sera cassée plus vite qu'on ne croit ». Et s'amuse de voir ceux qui ont eu sa tête faire appel à un PDG totalement étranger à ce Dallas-sur-Saône.

Sciences po, Harvard, le Grenoblois au visage et à la mise sévères, Claude Gros, a déjà conquis sa réputation. Salarié de l'IDI (Institut de développement industriel), il en a en quelque sorte anticipé la privatisation, en lui rachetant, l'an dernier, sa filiale américaine Cheverny. C'est de New York que le nouveau PDG dirige désormais S &-B. Un fauteuil qui n'a guère été abîmé par le feuilleton. Les 700 millions de francs de chiffre d'affaires ont rapporté 1,2 million en 1986... et 1987 sera aussi bénéficiaire.

Saigmag
(*La Vie française*, 13 juillet 1987)

La Saigmag, qui fait partie du groupe Harwanne, communique qu'elle vient de céder au groupe Campenon Bernard l'essentiel de la participation qu'elle détenait dans Schwich & Baizeau, soit environ 30.000 actions de cette société.

Cette opération, conclue en plein accord avec M. Bernard Schwich, président de Schwich et Baizeau, a été réalisée par la vente de la totalité du capital de la société de portefeuille Copargest, dont le seul actif significatif était cette participation dans Schwich et Baizeau.

La cession de Copargest permet à la Saigmag de dégager une plus-value supérieure à 17 MF. (Rub. NY 76)

(*Le Figaro*, 1^{er} juin 1988)

Les Établissements SCHWICH ET BAIZEAU communiquent que

MM. Bernard SCHWICH [fils de Pierre], Jean-René DUFOUR, Jean LABASSE, d'une part,

MM. Jean-Brice BAIZEAU [fils de Roger], Georges JULLIEN DE POMMEROL, François MARTINIER, Jean PELETIE [ép. Baizeau], Roger BAIZEAU, Pierre MARTINIER,

et M Claude GROS, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de président du conseil d'administration, et au nom et pour compte des Sociétés SCHWICH ET BAIZEAU, SOLEP et SABLA. d'autre part,

qui étaient en conflit, ont décidé de mettre définitivement fin à l'ensemble des litiges qui les opposaient dans le cadre de la Société SCHWICH ET BAIZEAU et des sociétés de son groupe.

SABLA

MM. les actionnaires de la société SABLA sont convoqués pour le mardi 28 juin 1988, en assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra à 15 heures au siège social, 34, route d'Écully à DARDILLY (RHÔNE).

L'avis de convocation comportant l'ordre du jour détaillé a été publié au B.A.L.O du 26 mai 1988, et dans le TOUT LYON du 30 mai 1988.

Solep va absorber Schwich et Baizeau

(*Le Monde*, 3 août 1988)

Les sociétés Schwich et Baizeau [*sic*], holding ayant des intérêts dans les [*sic*] BTP, Solep et Copargest vont fusionner, la Solep étant la société absorbante. Préalablement à cette fusion-absorption, Solep va acquérir auprès de la Compagnie générale des eaux la totalité du capital de Copargest, société non cotée en Bourse. Les actionnaires de Schwich et Baizeau qui ne souhaiteraient pas devenir actionnaire de la Solep pourront vendre pendant quinze séances de Bourse, à partir du 3 août, des actions Schwich et Baizeau au prix de 750 F à la Bourse de Lyon

SCHWICH ET BAIZEAU

Plus simple

par D.V.

(*La Vie française*, 13 août 1988)

Schwich et Baizeau va se faire avaler par Solep, sa filiale. La raison ? La simplification d'une structure comprenant trois sociétés de portefeuille. La situation actuelle est complexe. Schwich et Baizeau détient la majorité de Solep et 11 % de Sabéton. Et Solep possède 50 % de Sabéton. Le but est d'aérer l'organigramme en en rayant Schwich et Baizeau via une fusion-absorption par Solep.

Pour parvenir à ses fins, Solep utilise deux appâts. D'abord la procédure de maintien de cours à 750 francs du titre Schwich et Baizeau. D'autre part, l'échange de 5 actions Schwich et Baizeau contre 7 actions Solep.

Résultat : la nouvelle entité Solep devrait contrôler 59 % de Sabéton, centre d'intérêt du dispositif. L'ancienne société Sabla, dont les actifs industriels et les filiales ont été cédés à la Générale des Eaux, se trouve à la tête de 320 millions de francs de cash et plus de 20 millions de titres SGE. Un ensemble qui représente 800 francs par titre. Et, pour 1 Solep, c'est la mainmise sur 1 Sabéton ! Luc Soubrane, responsable du bureau d'analyse chez Girardet, constate : « Solep n'est pas suffisamment valorisée.

Elle cote environ 420 francs.

CHIFFRES CLÉS	Dernière période connue (1)	Evolution sur un an
Chiffre d'affaires du groupe	859,5	- 5,3 %
Bénéfice net (part du groupe)	37,1 (2)	+ 613 %

1) 1987 (en millions de francs).

(2) Compte tenu du résultat exceptionnel.